

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 JUIN 2020

AIDE – PIC (Plan d'investissement communal)

Dans le cadre du PIC (Plan d'Investissement Communal) 2019-2021, l'AIDE et la Commune d'Amay ont des dossiers conjoints d'épuration – voiries pour lesquelles il sera nécessaire de joindre les Certificats de Contrôle de Qualité des Terres (CCQT) aux documents du marché de travaux vu l'entrée en vigueur de l'AGW (Arrêté du Gouvernement Wallon) du 5 juillet 2018.

Certificats de Contrôle de Qualité des Terres (CCQT)

Le nouveau régime relatif aux terres excavées est entré en vigueur ce 1^{er} mai 2020. Concrètement, tout mouvement de terres doit, à partir de cette date, être accompagné d'un certificat qualité des terres et faire l'objet de notification de déplacement lorsque cette obligation est de mise.

L'objectif premier de cette réforme est d'offrir aux acteurs concernés, un encadrement juridique adéquat pour la gestion des terres excavées.

Le Gouvernement a chargé l'asbl Walterre (concessionnaire de services désigné pour douze ans) des missions de contrôle qualité des terres et des mouvements de terres en Wallonie. Walterre constitue le point central de rencontre entre les citoyens, les entreprises, les administrations, les pouvoirs locaux, et tous les autres acteurs quels qu'ils soient en lien avec le sujet.

Tous les mouvements de terres (déplacements, regroupements, réceptions) doivent être notifiés à cet organisme de suivi.

L'accord-cadre, passé entre l'AIDE et notre Commune, pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement et d'épuration, nous octroie la possibilité d'adhérer à une centrale d'achat afin de réaliser toutes les missions nécessaires à l'obtention des CCQT.

L'adhésion à cette centrale présente plusieurs avantages :

- l'AIDE peut passer commande des essais pour la Commune;
- une économie sur la mobilisation du matériel ainsi que certaines prestations ;
- des prix très concurrentiels.

Travaux d'égouttage – Ecole Ombret

D'indispensables travaux d'égouttage doivent être exécutés avant le placement des pavillons modulaires à l'école d'Ombret. Pour ce faire, la procédure, le cahier spécial des charges ainsi que la liste des entreprises à consulter sont soumis au Conseil communal pour approbation.

Ces travaux consistent à reprendre les eaux usées des nouveaux modules, de l'école existante ainsi que de la salle GrandFils.

Il s'agit d'une procédure négociée sans publication préalable. Le montant estimé de ces travaux s'élève à 39.295,00 € hors TVA ou 47.531,95 €, TVA comprise.

Liste des entrepreneurs à consulter :

- ELOY WATER, Zoning de Damrée, Rue des Spinettes 16 à 4140 SPRIMONT ;
- DEGOTTE UNITS, Rue de Hermée, 246 à 4040 HERSTAL ;
- THOMASSEN & FILS, Rue de Maastricht, 96 à 4600 Visé ;
- PINEUR-SOBELTRA, Route de Namur, 140 à 4280 AVIN.

Acquisition de locaux préfabriqués pour l'école d'Ombret

Suite à l'approbation du Collège communal le 23 décembre 2019, un marché public a été attribué pour l'acquisition de pavillons modulaires à l'école communale d'Ombret.

Vu le nombre d'enfants inscrits, la capacité d'accueil de l'école était insuffisante pour permettre un apprentissage dans de bonnes conditions.

Le marché est estimé à 469.244,79 € hors TVA ou 499.911,98 € TVA comprise et sera passé sur fonds propres.

Les pavillons modulaires devaient être opérationnels (raccordés et fonctionnels) pour septembre 2020. Suite à la période de non-activité liée au COVID, il se pourrait que les délais ne puissent être respectés.